

RAPPORT
DU
CONGRÈS NATIONAL INAUGURAL
SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT
22 – 24 AOÛT 2017

Le Congrès national inaugural du Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement est déclaré ouvert à 9 heures le 22 août 2017, sous la présidence du confrère Todd Pans, président national.

Le président national souhaite la bienvenue à Toronto à l'ensemble des délégué(e)s, observateurs/observatrices, et invité(e)s, et les remercie pour la patience dont ils/elles ont dû faire preuve durant leurs voyages, pour apporter leur soutien aux grévistes à l'aéroport international Pearson à Toronto, et à l'aéroport international James Armstrong Richardson à Winnipeg.

Le président national remercie ensuite le personnel du STSE pour les préparatifs du Congrès.

Le confrère Michael Ballard, représentant national des droits de la personne, la consoeur Cheryl Sullivan, vice-présidente régionale, Ontario, et le confrère Kevin Lundstrom, vice-président régional, Ontario, présentent l'*Aînée Whabagoon*, de la Première nation Lac Seul, Loon Clan, qui bénit le Congrès par une cérémonie de purification.

La consoeur Cheryl Sullivan, vice-présidente régionale, Ontario, présente ensuite la présidente du Comité d'accueil, la consoeur Denise Thompson, et remercie l'ensemble du Comité pour son magnifique travail, après quoi la *consoeur Denise Thompson* souhaite à son tour la bienvenue à toutes les personnes présentes à Toronto, puis présente les membres du Comité organisateur, soit les *consoeurs Sarah Caribou, Alyssa Visram, Leonie Raymond et Michelle Halket*.

On présente ensuite la photographie du Congrès, la *consoeur Kim Irwin*.

Présentation des membres du Conseil national

Le Conseil national se compose des personnes suivantes :

Consoeur Shimen Fayad, vice-présidente nationale
Confrère Jeffrey Irwin, vice-président national
Confrère Kevin Lundstrom, vice-président régional, Ontario
Consoeur Cheryl Sullivan, vice-présidente régionale, Ontario
Consoeur Elizabeth Oliphant, vice-présidente régionale, C.-B./Yukon
Consoeur Elaine Alt, vice-présidente régionale, Alberta, C.-B./Yukon
Consoeur Jennifer Higdon, vice-présidente régionale, Terre-Neuve/Labrador
Consoeur Karla Levangie-Connor, vice-présidente régionale, Atlantique
Confrère Robert Ellis, vice-président régional, Scotia-Fundy
Confrère Steven Maund, vice-président régional, N.-B./Î-P-É

Confrère Sylvain Guimont, vice-président régional, Québec
Confrère Daniel H Gauthier, vice-président régional, Québec
Confrère Michel Lépine, vice-président régional, capitale nationale
Consoeur Jayne Powers, vice-présidente régionale, capitale nationale
Consoeur Faye Kingyens, vice-présidente régionale, Manitoba
Confrère Larry Schlosser, vice-président régional, Saskatchewan
Confrère Dan Grunert, vice-président régional, Prairies et Nord

On passe ensuite à la présentation des membres du personnel, soit Daryl Hoelke, adjoint exécutif ; Sylvain Meilleur, agent financier ; Carmine Pacifico, agent financier ; Julie Lavictoire, commis aux services aux membres ; Mark Hockley, agent syndical, et Luc Paquette, agent syndical.

Le président mentionne les invité(e)s présent(e)s :

Consoeur Robyn Benson, présidente nationale, AFPC,
Consoeur Bonnie Bates, conseillère politique auprès de la présidente nationale, AFPC, et
Confrère Tony Tilley, ancien co-président national, STSE.

Le président déclare officiellement ouvert le Congrès national inaugural du Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement à 9 h 54.

Le Congrès observe une minute de silence à la mémoire des membres qui sont décédés durant la période de trois ans depuis le dernier congrès :

| | |
|---|------------------------------------|
| Confrère Ralph Armstrong (70008) | Confrère Barry Hubley (00046) |
| Consoeur Nasreen Bhimani (70742) | Confrère Tommy Korobanik (00023) |
| Confrère Keith Clifford (00709) | Confrère Ray O'Brien (70008) |
| Consoeur Kim Dickenson (60067) | Confrère Darrell Markowsky (40013) |
| Consoeur Donna Dolan (70008) | Confrère Dan McKenzie (80166) |
| Confrère Ron Dugas (ancien secrétaire exécutif) | Consoeur Michelle Moores (90019) |
| Consoeur Kathryn Faulkner (00144) | Confrère Ian Seaton (20147) |
| Confrère Jean-Marc Fortin (70742) | Confrère Leon Slaney (90001) |
| Confrère Todd Gillis (00144) | Consoeur Ivy Vandebossche (50012) |
| Confrère Harry Hicks (90002) | Confrère Robert Vogrig (50012) |

La consoeur Shimen Fayad, vice-présidente, procède à la lecture de la déclaration sur le harcèlement, après quoi il est indiqué que la consoeur Denise Thompson, présidente du Comité d'accueil, et le confrère Daryl Hoelke, adjoint exécutif, ont été nommé(e)s pour agir comme coordonnateur et coordonnatrice du harcèlement.

La consoeur Shimen Fayad, vice-présidente nationale, lit ensuite la Politique sur les parfums.

La présidente du Comité des lettres de créances demande que son rapport soit présenté un peu plus tard du fait que son Comité additionne toujours les derniers chiffres.

Le président du Congrès donne quelques explications sur le fonctionnement des tablettes remises aux délégué(e)s et observateurs/observatrices, et la Politique sur un congrès sans papier, puis fournit des renseignements d'ordre administratif, de même que sur le comportement à adopter durant le Congrès.

Présentation des membres du Comité des mises en candidature

Composition du Comité :

Consoeur Faye Kingyens, présidente, et vice-présidente régionale, Manitoba,
Consoeur Elizabeth Lewis, membre, Section locale 30725, et
Consoeur Sheilagh Hanson, membre, Section locale 50012.

Une explication est ensuite donnée aux délégué(e)s sur la façon de faire des mises en candidature et les délais à respecter.

Présentation des membres du Comité des lettres de créances

Composition du Comité :

Consoeur Elaine Alt, présidente, et VPR, Alberta, C.-B./Yukon,
Consoeur Isabelle Forest, membre, Section locale 60727, et
Confrère Donald Racette, membre, Section locale 40013.

Rapport du Comité des lettres de créance

Motion : p/a Alt/Forest

Que le Rapport du Comité des lettres de créances soit adopté.

| | |
|---|-----|
| Nombre de délégué(e)s inscrit(e)s | 118 |
| Nombre de délégué(e)s présent(e)s | 117 |
| Nombre d'observateurs/observatrices inscrit(e)s | 33 |
| Nombre d'observateurs/observatrices présent(e)s | 33 |
| Nombre d'invité(e)s inscrit(e)s | 3 |
| Nombre d'invité(e)s présent(e)s | 3 |

Adopté.

Motions de procédure

Heures des séances

Motion : p/a Fayad/Irwin

Que les heures des séances indiquées dans l'Ordre du jour du Congrès soient adoptées, ainsi présentées sur la tablette.

Adopté.

Règles de procédure

Motion : p/a Sullivan/Lundstrom

Que les Règles de procédure soient adoptées, ainsi présentées sur la tablette.

Adopté.

Ratification des procédures régissant les élections

Motion : p/a Oliphant/Alt

Que les Procédures régissant les élections des délégué(e)s au Congrès de l'AFPC de 2018 soient adoptées, ainsi présentées sur la tablette.

Adopté.

Ratification des nominations aux comités du Congrès

Motion : p/a Grunert/Schlosser

Que les nominations de tous/toutes les co-président(e)s et membres aux comités du Congrès soient ratifiées, ainsi présentées sur la tablette.

Adopté.

Renvoi des résolutions/résolutions supplémentaires aux comités du Congrès

Motion : p/a Kingyens/J. Powers

Que le renvoi des résolutions aux comités respectifs du Congrès soit adopté, ainsi présenté sur la tablette.

Adopté.

Ratification des affaires du Conseil national

Motion : p/a Lépine/Gauthier

Que les affaires traitées par le Conseil national entre les congrès, soient ratifiées.

Adopté.

Adoption de la désignation automatique des membres du Conseil national comme délégués au Congrès de l'AFPC

Motion : p/a Guimont/Maund

Que les membres du Conseil national soient automatiquement délégués au Congrès de l'AFPC.

Adopté.

Adoption de l'Ordre du jour

Motion : p/a Budden/Gilchrist

Que l'Ordre du jour du Congrès soit adopté, ainsi présenté sur la tablette.

Adopté.

Discours de la présidente nationale de l'Alliance de la fonction publique du Canada

La consœur Robyn Benson, présidente nationale de l'AFPC, prend la parole sur une vaste gamme de thèmes, notamment les suivants (sans toutefois s'y limiter) :

- Remerciement aux confrères Todd Panas et Tony Tilley pour leur détermination à parvenir à la fusion de deux Éléments donnant naissance au STSE – un nouvel Éléments à la fois puissant et avant-gardiste ;
- Reconnaissance particulière du confrère Tilley pour son aide et sa sagesse au fil des années ;
- Les syndicats doivent rester unis dans leur lutte en faveur des membres, qu'il s'agisse de syndicats nationaux différents ou d'Éléments de l'AFPC (comités locaux, régionaux, et autres) ;
- Forcer le gouvernement libéral à rendre des comptes et à respecter ses promesses non tenues, par exemple en ce qui concerne le Projet de loi C-27, les Services de garde à l'enfance, etc. ;
- Problèmes du système Phénix toujours pas réglés ;
- Reconnaissance par l'employeur des questions touchant la santé mentale, et mesures à prendre ;

- Encourager les sections Section locales à trouver davantage de délégué(e)s syndicaux/syndicales et à donner plus de cours de formation à leurs dirigeant(e)s ;
- Revenir aux fondamentaux – davantage de discussions en personne.

La consœur Shimen Fayad, vice-présidente nationale, assume la présidence du Congrès.

Le président du Congrès, le confrère Todd Panas, s'adresse ensuite aux délégué(e)s, observateurs/observatrices, et invité(e)s, puis présente son rapport.

Rapport du président national

Motion : p/a Panas/Grunert

Que le Rapport du président national soit adopté, ainsi présenté sur la tablette.

Adopté.

Le confrère Todd Panas, président national, reprend la présidence de la séance.

Le Congrès lève ses travaux pour le déjeuner à 12 h 15, puis les reprend à 13 h 45 sous la présidence du confrère Todd Panas, président national.

Rapports des vice-présidents nationaux

Motion : p/a Irwin/Gauthier

Que les rapports des deux vice-président(e)s soient adoptés ainsi présentés sur la tablette (Appendice I).

Adopté.

Rapport du Comité des lettres de créances

Motion : m/ s Alt/Racette

Que le Rapport du Comité des lettres de créances soit adopté :

| | |
|---|-----|
| Nombre de délégué(e)s inscrit(e)s | 118 |
| Nombre d'observateurs/observatrices inscrit(e)s | 33 |
| Nombre d'invité(e)s inscrit(e)s | 3 |
| Nombre d'invité(e)s présent(e)s | 2 |

Adopté.

RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

Composition du Comité des finances :

Consoeur Shimen Fayad, vice-présidente nationale, co-présidente du Comité
Confrère Jeff Irwin, vice-président national, co-président du Comité
Confrère Richard May, Section locale 20090
Confrère Larry Schlosser, VPR- Saskatchewan
Consoeur Elizabeth Oliphant, VPR- C.-B./Yukon
Consoeur Jayne Powers, VPR- capitale nationale
Consoeur Lois Palmer, Section locale 80019
Confrère Benoît Thibault, Section locale 10052
Confrère Robert Ellis, VPR- Scotia-Fundy
Consoeur Carole Dostie, Section locale 70008
Confrère Robert Chafe, Section locale 90002

Résolution No. 1

Motion : p/a Fayad/Irwin

Que le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 1 (Budget) sur les finances.

Adopté.

Résolution No. 7

Motion : p/a Fayad/Irwin

Que le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 7 sur les finances, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le STSE débloque une somme de mille cinq cents dollars (1 500 \$) par section locale, sur une période de trois (3) ans, dans le cadre d'une subvention d'assistance financière aux sections locales et ce, afin d'encourager leurs membres à prendre part à des événements syndicaux et cours de formation.

Motion: p/a Lennox/Doyle-LeBlanc

Que ladite résolution soit renvoyée au Comité accompagnée d'instructions pour que la subvention soit augmentée à 3 000 \$.

Adopté.

Résolution No. 13

Motion : p/a Fayad/Irwin

Que le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 13 sur les finances, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'un nouveau règlement soit rédigé afin de donner aux VPR la capacité financière d'inviter les membres des Exécutifs de chaque section locale à prendre un repas et ce, une fois par année civile.

Motion : p/a Van Heusden/Levangie-Connor

Que la question soit mise aux voix.

Adopté

Motion principale adoptée

Le président demande que le Rapport du Comité des finances soit adopté.

Rappel au Règlement : le confrère Mark Power, Section locale 90001, précise qu'un vote ne peut avoir lieu du fait qu'il y a eu un renvoi et des recommandations de rejet qui pourraient être traitées.

Décision du président : Rappel accepté.

Question de privilège : la consoeur Faye Kingyens, VPR-Manitoba, conteste une déclaration de la présidente du Comité selon laquelle le coût des déplacements est inclus dans le montant alors que tel n'est pas le cas.

Réponse de la présidente du Comité : la Résolution ne fait allusion qu'au coût du dîner.

RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS

Composition du Comité des Statuts :

Confrère Steve Maund, VPR-Nouveau-Brunswick/Île-du-Prince-Édouard ; co-président
Confrère Michel Lépine, VPR- capitale nationale, co-président
Consoeur Elaine Alt, VPR-Alberta, C.-B./Yukon
Confrère Marc Blanchard, Section locale 60727
Consoeur Rubin Kooner, représentante régionale des DP, capitale nationale
Consoeur Diane Girouard, Section locale 70008

Confrère Daniel H Gauthier, VPR-Québec
Consoeur Rita Lemick, VPR suppléante-Ontario
Consoeur Jacqueline Gabon, Section locale 00709
Consoeur Faye Kingyens, VPR-Manitoba
Consoeur Sheilagh Hanson, Section locale 50012

Résolution No. 17

Motion : p/a Maund/Lépine

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 17 sur les Statuts, soit :

Que la version préliminaire des Statuts du STSE soit modifiée afin que son texte soit conforme à la Loi canadienne sur les droits de la personne, plus précisément que l'Article 5, paragraphe 4 b) soit amendé et reprenne la version du texte de ladite Loi qui précise que les motifs de distinction illicite sont ceux qui sont fondés « sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, la situation de famille, la déficience et l'état de personne. »

Adopté.

Résolution No. 39

Motion : p/a Maund/Lépine

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 39 sur les Statuts, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'en vertu des dispositions de l'Article 15 des Statuts, le paragraphe 3 suivant soit créé :

Le poste de directeur nationale/directrice nationale de l'application de la loi est doté par le (la) président(e) national(e) selon les besoins, et sous réserve de limites que le Conseil national a la latitude de fixer.

Motion de renvoi : le confrère Michael Ballard dépose une motion pour s'assurer qu'un comité de représentant(e)s de chaque organisme d'application des règlements sera créé pour conseiller le directeur/la directrice de l'application des règlements.

Décision du président : cette motion de renvoi est irrecevable du fait qu'elle modifie l'intention de la résolution en question.

Motion principale adoptée

Résolution No. 36

Motion : p/a Maund/Lépine

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 36 sur les Statuts, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE durant le prochain cycle de trois (3) ans le STSE consulte nos membres aux conférences régionales, à la Conférence nationale des président(e)s et aux réunions locales, sur une nouvelle formule de calcul du nombre de délégué(e)s affecté, et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE le Conseil élabore et approuve, à l'issue de cette consultation, une formule de calcul du nombre de délégué(e)s qui assisteront au Congrès national de 2020, et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette formule de calcul du nombre de délégué(e)s soit promulguée au Congrès de 2020.

Motion : p/a Bucknell/Mayer

Que la résolution soit divisée, soit que le premier « Qu'il soit résolu que » soit traité séparément des deux autres.

Motion rejetée.

Motion principale adoptée.

Résolution No. 30

Motion : p/a Maund/Lépine

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 30 sur les Statuts, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le paragraphe 6 de l'article 9 soit divisé en trois (3) parties et remanié comme suit (veuillez noter que les changements sont soulignés) :

a. Une section locale a le droit de tenir des réunions, comme le prévoient ses propres Statuts, et elle est responsable de toutes les dépenses engagées dans ces réunions. Chaque section locale tient une assemblée annuelle ordinaire de ses membres aux fins de recevoir les rapports annuels de ses dirigeant(e)s, d'examiner les questions requises aux termes de ses Statuts, et de tenir les élections de ses dirigeant(e)s. Chaque section locale élit au moins trois (3) dirigeant(e)s, soit un(e) président(e), un(e) vice-président(e) et un trésorier/une trésorière, ou un secrétaire-trésorier/une secrétaire-trésorière, pour conduire ses affaires. Ces dirigeant(e)s sont élu(e)s annuellement à une

assemblée générale annuelle de ladite section locale, leurs fonctions étant conformes aux dispositions des Statuts. Nonobstant ce qui précède, les dirigeant(e)s d'une section locale peuvent être élu(e)s pour une période pouvant aller jusqu'à trois (3) ans si de telles dispositions en ce sens sont incluses dans ses Statuts.

b. Tout(e) dirigeant(e) de section locale qui est absent(e) de son poste pour une période de quatre (4) mois ou plus est dans l'obligation de démissionner dudit poste. (Nota : La section locale peut par la suite nommer de nouveau le (la) dirigeant(e) en question lors de son retour.)

c. Les assemblées générales annuelles doivent avoir lieu entre octobre et mars, et tous les rapports financiers remis au bureau national au plus tard le 1er avril. (Nota : Ce calendrier peut être réexaminé après un mandat de trois (3) ans pour décider s'il est nécessaire de le modifier.)

Motion : p/a Morgan/ Van Heusden

Que la Résolution soit envoyée au Comité pour qu'elle soit modifiée et qu'y soit inclus tous les scénarios et facteurs, et que soient pris en considération tous les aspects et ce, pour toutes les sections locales.

Décision du président : le renvoi est jugé irrecevable du fait qu'aucune instruction précise n'est donnée au Comité.

Motion : p/a Morgan/Van Heusden

Que la Résolution soit renvoyée au Comité pour qu'elle soit modifiée, à savoir que soit inclus, en cas de vacance du poste de président(e) de la section locale, que le/la vice-président(e) de ladite section locale occupe le poste ainsi laissé vacant et ce, pour la durée du mandat restant.

Motion rejetée.

Motion principale adoptée.

Résolution No. 18

Motion : p/a Maund/Lépine

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 18 sur les Statuts, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le libellé ci-après à l'alinéa d) du paragraphe 4 de l'article 5 se lise ainsi :

d) *Sous réserve des exigences stipulées ailleurs dans les présents Statuts, les Statuts de l'AFPC, les Statuts des sections locales ou des Conseils régionaux, d'être mis en candidature à une charge et d'occuper cette charge à une seule section locale ou à un seul Élément de l'AFPC à in moment donné.*

Adopté.

Résolution No. 27

Motion : p/a Maund/Lépine

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 27 sur les Statuts, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'article 8, paragraphe 3 s) soit modifié comme suit:

s) assurent la représentation des griefs au deuxième palier dans leur région, ou demandent au/à la VPR suppléant(e) ou à la section locale d'assurer la représentation si nécessaire et approuvée par le/la président(e) national(e), et acheminent les griefs et l'information connexe au troisième palier, au besoin.

(La consoeur Sheilagh Hanson demande qu'il soit consigné qu'elle a voté contre la recommandation du Comité.)

Motion : p/a Boudreau/Hanson

Que la Résolution soit renvoyée au Comité accompagnée d'instructions pour que soient retirés les mots « **et approuvée par le/la président(e) national(e)** ».

Motion : p/a Boudreau/Power

Qu'un vote pas assis et levé ait lieu.

Adopté.

Renvoi : Rejeté (Pour : 39 ; Contre : 55)

Motion : p/a Van Heusden/Gilchrist

Que la question soit mise aux voix.

Adopté

Motion principale : Adoptée

Présentation spéciale

Le premier certificat de membre à vie du STSE est décerné au confrère Tony Tilley, co-président national du STSE maintenant à la retraite. Après la projection d'une courte vidéo, le confrère Tilley s'adresse au Congrès et parle de ses 41 années consacrées au militantisme syndical.

La séance est levée à 17 h le 22 août 2017.

Les travaux reprennent à 8 h 35 le **23 août 2017** sous la présidence du confrère Todd Panas, président national.

Question de privilège : le confrère Dan Grunert, VPR-Prairies et Nord, tient à faire remarquer à l'AFPC que « c'est ainsi qu'un congrès débute », après une performance exaltante de Sue Pewean, joueuse de tambour des Premières nations.

Rapport du Comité des lettres de créances

Motion : m/ s Alt/Forest

Que le Rapport du Comité des lettres de créances soit adopté :

| | |
|---|-----|
| Nombre de délégué(e)s inscrit(e)s | 118 |
| Nombre d'observateurs/observatrices inscrit(e)s | 33 |
| Nombre d'invité(e)s inscrit(e)s | 3 |
| Nombre d'invité(e)s présent(e)s | 2 |

Résolution No. 19

Motion : p/a Maund/Lépine

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 19 sur les Statuts, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE toute référence à l'adjoint exécutif/adjointe exécutive comme membre d'un comité consultatif ponctuel soit retirée de l'article 7, paragraphe 3.

Adopté.

Résolution No. 20

Motion : p/a Maund/Lépine

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 20 sur les Statuts, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE toute référence à l'adjoint exécutif/adjointe exécutive en tant que membre du Comité permanent des finances soit retirée de l'article 7, paragraphe 4.

Adopté.

Résolution No. 16

Motion : p/a Maund/Lépine

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 16 sur les Statuts, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE dans un but de simplification de toute référence, le document intitulé Statuts du STSE soit modifié, à savoir que le mot « article » en titre de chaque Statut distinct, soit remplacé par le mot « titre », par exemple : « article 1 » deviendrait « titre 1 » et ainsi de suite et, dans le même ordre d'idées, « paragraphe » deviendrait « article ».

Adopté.

Résolution No. 22

Motion : p/a Maund/Lépine

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 22 sur les Statuts, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'article 8, paragraphe 2 d) soit modifié comme suit :

d) coordonne les activités d'orientation et de formation des membres du Conseil nouvellement élus

Adopté.

Résolution No. 24

Motion : p/a Maund/Lépine

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 24 sur les Statuts, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'article 8, paragraphe 3 d) soit modifié comme suit :

d) selon leur disponibilité, assistent à toutes les séances du congrès d'une fédération du travail de leur région ; les membres du Conseil sont également responsables de coordonner les inscriptions et de toutes autres réservations avec le bureau national ; assistent à toutes les séances d'autres réunions, tel que demandé et approuvé par le/la président(e) national(e),

Adopté.

Résolution No. 25

Motion : p/a Maund/Lépine

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 25 sur les Statuts, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'article 8, paragraphe 3 l) soit modifié en retirant les mots « conseil régional ».

Adopté.

Résolution No. 26

Motion : p/a Maund/Lépine

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 26 sur les Statuts, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'article 8, paragraphe 3 p) soit modifié comme suit :

p) aident les sections locales à tenir des assemblées générales annuelles, à réparer les états financiers, et à réviser les Statuts de la section locale, sur demande ;

Adopté.

Résolution No. 29

Motion : p/a Maund/Lépine

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 29 sur les Statuts, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'article 8, paragraphe 3 t) soit modifié comme suit :

t) *selon leur disponibilité, assistent à toutes les séances de l'assemblée du CTC.*

Adopté.

Résolution No. 32

Motion : p/a Maund/Lépine

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 32 sur les Statuts, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le libellé du paragraphe 7 de l'article 9 soit modifié comme suit :

'Une section locale a le droit d'élire ses ~~propres dirigeant(e)s des délégué(e)s et suppléant(e)s~~ au congrès national suivant du présent syndicat conformément au nombre de délégué(e)s auquel elle a droit. Les sections locales ont le droit d'envoyer des observateurs/observatrices au congrès national à leurs propres frais. Les observateurs/observatrices n'ont pas le droit de voter ni de participer aux délibérations des congrès nationaux.

Adopté.

Résolution No. 33

Motion : p/a Maund/Lépine

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 33 sur les Statuts, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le libellé du paragraphe 10 de l'article 9 soit modifié comme suit :

Chaque section locale soumet chaque année à l'Élément des états financiers détaillés de ses recettes et dépenses dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant leur soumission à son assemblée générale annuelle. Les états financiers sont validés par deux (2) membres de la section locale qui ne sont pas membres de son Exécutif. Nonobstant le délai précédent, lesdits états financiers doivent être remis au bureau national au plus tard le 1er avril. De plus, chaque section locale remet au bureau national une liste de ses dirigeant(e)s élu(e)s, ainsi que les modifications à ses Statuts dans les trente (30) jours qui suivent la date de son l'AGA.

Motion de renvoi : le confrère Frederic Geoffrion – Section locale 70008, présente une motion pour que la Résolution soit renvoyée au Comité accompagnée d'instructions afin que le mot « validés » soit remplacé par « vérifiés ».

Rappel au règlement : le confrère Greg Graham – Section locale 70742, précise que le mot « vérifiés » aurait des répercussions juridiques et que seul(e)s des professionnel(le)s peuvent vérifier des états financiers ; par conséquent, cela se ferait à un coût exorbitant pour les sections locales.

Décision du président : le président demande aux délégué(e)s s'ils/si elles préfèrent les mots « révisés et validés ». Après un vote à main levée, la suggestion est rejetée.

Motion : p/a Thompson/Gilmore

Que la Résolution soit renvoyée au Comité accompagnée d'instructions pour que le mot « validés » soit remplacé par « vérifiés ».

Adopté.

Résolution No. 37

Motion : p/a Maund/Lépine

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 37 sur les Statuts, soit :

IL EST RÉSOLU QUE le libellé de la première phrase du paragraphe 11 de l'article 14 des Statuts soit modifié afin de préciser que les états financiers et listes des membres soient envoyés au 'bureau national' et non au 'Conseil national', et

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le libellé de la neuvième (9ème) phrase du paragraphe 11 de l'article 14 précise 'ristournes' et non plus 'chèques de ristourne'.

Adopté.

Résolution No. 38

Motion : p/a Maund/Lépine

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 38 sur les Statuts, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la phrase suivante soit incluse dans le texte du paragraphe 11 de l'article 14, après la phrase qui se termine ainsi « ... le bureau national de l'Élément envoie par courriel un accusé de réception. » :

« Ces états financiers sont examinés tous les ans par un agent financier/une agente financière de l'Élément. »

Adopté.

Résolution No. 40

Motion : p/a Maund/Lépine

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 40 sur les Statuts, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Article 18 des Statuts du STSE soit abrogé.

Adopté.

Résolution No. 41A

Le Comité a divisé la Résolution 41 en 3 parties (chaque Qu'il soit résolu que) : 41A, 41B et 41C.

Motion : p/a Maund/Lépine

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 41C sur les Statuts, soit :

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QU'un règlement soit rédigé et qu'il détaille les critères d'attribution de ce prix.

Motion : p/a Power/Widger

Que la Résolution soit renvoyée au Comité accompagnée d'instructions, à savoir que les mots « Prix de la parole du STSE » y soient ajoutés.

La consœur Lisa Grosse, représentante régionale des DP – Terre-Neuve/Labrador, dépose une motion pour qu'un vote ait lieu.

Rappel au règlement : le confrère Dan Grunert - VPR, Prairies et Nord, fait savoir qu'il attend depuis un moment de pouvoir prendre la parole sur la motion de renvoi, et qu'il devrait avoir la possibilité de le faire.

Décision du président : Rappel accepté. Tous/toutes les délégué(e)s qui attendent de prendre la parole se verront donner la possibilité de le faire.

Motion de renvoi : Rejetée.

Motion principale : Adoptée.

Résolution No. 42B

Le Comité divise la Résolution 42 en 2 parties (chaque Qu'il soit résolu que) : 42A and 42B.

Motion : p/a Maund/Lépine

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 42B sur les Statuts,
soit :

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QU'un nouvel article des Règlements soit rédigé pour préciser les critères d'attribution d'un tel prix pour service méritoire.

Adopté.

Question de privilège : la consoeur Cheryl Sullivan – VPR, Ontario, donne un aperçu du symbolisme du papillon monarque qui est utilisé dans le thème du Congrès (renaissance et renouvellement/fusion et nouvel Élément), et elle incite par ailleurs les délégué(e)s à se rendre sur le site de la Fondation David Susuki pour y lire divers moyens de s'y prendre afin de sauver les papillons et, ainsi, d'aider notre écosystème).

Question de privilège : le confrère Marc Blanchard – Section locale 60067, désire faire mention de la consoeur Carla Carney – représentante régionale des DP, Scotia-Fundy, qui a accumulé plus de 30 années de militantisme syndical, et que ce congrès sera son dernier.

Motion : p/a Ballard/May

Que la Résolution No. 47, dont le rejet est recommandé, soit le premier point à l'ordre du jour de la séance de l'après-midi.

Adopté.

RAPPORT DU COMITÉ DES QUESTIONS GÉNÉRALES

Composition du Comité des questions générales :

Consoeur Karla Levangi-Connor, VPR-Atlantique, co-présidente
Consoeur Cheryl Sullivan, VPR-Ontario, co-présidente
Confrère Todd Davies, Section locale 60727
Consoeur Melanie Trendocher, Section locale 40027
Confrère Sylvain Guimont, VPR-Québec
Consoeur Jody Rowsell, Section locale 30016
Consoeur Jennifer Higdon, VPR-Terre-Neuve/Labrador
Confrère Mark Gilchrist, Section locale 40721
Debbie Corbitt, Section locale 50707
Kevin Lundstrom, VPR-Ontario

Résolution No. 44

Motion : p/a Levangie-Connor/Sullivan

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 44 sur les questions générales, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la délégation envoyée au congrès national triennal de l'Alliance de la Fonction publique du Canada soit composée des membres du Conseil national. En cas d'impossibilité de la part d'un membre du Conseil national d'assister audit congrès, son (sa) suppléant(e) élu(e) s'y rendra à sa place, et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE des membres supplémentaires seront élus au congrès de l'Élément conformément aux dispositions à cet effet des Statuts de l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

Adopté.

Résolution No. 50

Motion : p/a Levangie-Connor/Sullivan

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 50 sur les questions générales, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le « Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement » mette en place et préserve un poste de représentant(e) national(e) des droits de la personne qui siègera comme membre au Comité national des droits de la personne de l'AFPC, et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE le(la) représentant(e) national(e) des droits de la personne soit élu(e) par les membres du « Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement » à son Congrès de 2017.

Adopté.

Résolution No. 61

Motion : p/a Levangie-Connor/Sullivan

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 61 sur les questions générales, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le STSE utilise un formulaire indiquant la date de réception et de consignation du suivi des formulaires de transmission des griefs au 3ème palier, et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE le STSE présente la confirmation de la réception du formulaire de transmission des griefs au 3ème palier au bureau national du STSE dans un délai d'une semaine suivant ladite réception, et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce mécanisme de consignation et de suivi des formulaires de transmission des griefs au 3ème palier précise la date de réception par le bureau national de l'Élément au 3ème palier, et que ces renseignements soient présentés à chaque réunion en personne du Conseil national, afin de faciliter cette surveillance.

Adopté.

Résolution No. 62

Motion : p/a Levangie-Connor/Sullivan

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 62 sur les questions générales, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le STSE utilise un système de conservation et d'entreposage dans un environnement sécurisé des dossiers et reçus de transmission de griefs au 3ème palier, qui minimiserait les risques de perdre un dossier de grief de membre, et indiquerait qui a sorti les dossiers et qui les a en sa possession, à tout moment, et qui comprendrait un système de secours électronique numérisé et sécurisé.

Adopté.

Résolution No. 66

Motion : p/a Levangie-Connor/Sullivan

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 66 sur les questions générales, soit :

LE STSE mettra à jour et/ou augmentera le nombre d'outils en ligne à la disposition des membres. Le Syndicat national se doit d'apporter des réponses aux diverses questions courantes touchant entre autres les congés de longue durée, les plaintes de dotation par rapport aux griefs, ou encore le Centre de paye/système Phénix.

Rappel au règlement : le confrère Mark Power – Section locale 90001, demande si la consœur n’a pas clos le débat du fait qu’elle a pris la parole à deux reprises sur la Résolution.

Décision du président : Rappel rejeté. Elle a apporté une réponse à une question la première fois qu’elle a pris la parole.

Motion principale rejetée.

Question de privilège : le confrère Fred Oliff – Section locale 00145, laisse savoir à toutes les personnes présentes qu’une table est dressée à l’extérieur de la Convention Hill, par le Fonds de justice, et que du café y est vendu pour venir en aide au Guatemala, par exemple pour y construire des écoles.

Résolution No. 71

Motion : p/a Levangie-Connor/Sullivan

Le Comité recommande l’**acceptation** de la Résolution No. 71 sur les questions générales, soit :

RÉSOLUTION : L’AFPC apportera son appui aux membres en demandant à un cabinet d’avocats d’examiner la possibilité d’un recours collectif contre le gouvernement fédéral au titre qu’il n’a pas verser à ses effectifs le salaire qui leur revient et ce, dans les délais prévus.

Adopté (À renvoyer au Congrès national triennal de l’AFPC).

Résolution No. 67

Motion : p/a Levangie-Connor/Sullivan

Le Comité recommande l’**acceptation** de la Résolution No. 67 sur les questions générales, soit :

QU’II SOIT RÉSOLU QUE l’AFPC couvre la totalité des coûts engendrés aux délégués (es), des sections locales permettant d’assumer les pertes de salaire, repas et faux frais, frais du transport, hébergement.

Adopté (À renvoyer au Congrès national triennal de l’AFPC).

Résolution No. 68

Motion : p/a Levangie-Connor/Sullivan

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 68 sur les questions générales, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'AFPC prévoie des fonds dans son budget du cycle 2019-2021 destinés à faciliter la formation nécessaire du personnel national et régional de l'AFPC afin qu'il comprenne le système d'assurance-invalidité, et soit en mesure de défendre nos membres et de porter en appel tout refus de leur verser une assurance-invalidité, et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE toutes les ressources jugées nécessaires pour servir adéquatement les membres de l'AFPC qui luttent pour recevoir leurs prestations d'invalidité, soient ajoutées à ce fonds depuis le même budget, et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE soit créée au sien de l'AFPC une section qui serait chargée des questions touchant l'invalidité des membres et ce, afin de leur apporter des services et un appui adéquats, et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les fonds pour cette nouvelle section chargée de l'invalidité, de même que pour la formation et les ressources nécessaires pour fournir des services et un appui adéquats aux membres, proviennent de l'excédent non affecté de l'AFPC, et soient créés dans le cadre d'un nouveau fonds de transition affecté à cette fin.

Adopté à l'unanimité (*À renvoyer au Congrès national triennal de l'AFPC*).

Résolution No. 63

Motion : p/a Levangie-Connor/Sullivan

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 63 sur les questions générales, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le STSE joue son rôle et réduise son empreinte carbone à son minimum, et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE toutes les émissions carboniques restantes soient compensées par un achat annuel de crédits de carbone auprès d'une organisation vérifiable et certifiée.

Adopté.

Résolution No. 60

Motion : p/a Levangie-Connor/Sullivan

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 60 sur les questions générales, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le STSE utilise un mécanisme de consignation et de suivi des résolutions au Congrès qui indique clairement les dates limites de la mise en œuvre des résolutions adoptées et les dates auxquelles elles l'ont effectivement été, et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE ledit mécanisme de consignation et de suivi des résolutions au Congrès, qui indique clairement les dates limites de la mise en œuvre des résolutions adoptées et les dates auxquelles elles l'ont effectivement été, soit mis à jour et présenté à chaque réunion en personne du Conseil national afin de vérifier que lesdites résolutions ont bien été mises en œuvre.

Adopté.

Résolution No. 59

Le Comité propose de diviser la Résolution No. 59 en deux (2) parties – 59A and 59B.

Motion : p/a Levangie-Connor/Sullivan

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 59A sur les questions générales, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le STSE crée et utilise un formulaire attestant la réception des résolutions, ainsi qu'un formulaire de suivi, et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT QUE les résolutions soumises au bureau national dans les délais prescrits, par un organisme approuvé, soient toutes consignées dans le rapport du Comité des résolutions remis au Congrès, et que soit aussi indiquée la décision prise à leur égard ou leur situation.

Adopté.

Motion : p/a Levangie-Connor/Sullivan

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 59B sur les questions générales, soit :

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE la confirmation de la réception des résolutions du STSE soit remise à l'organisme qui a soumis lesdites résolutions et ce, dans un délai d'un (1) mois de leur réception au bureau national du STSE.

Adopté.

Résolution No. 58

Motion : p/a Levangie-Connor/Sullivan

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 58 sur les questions générales, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'un(e) dirigeant(e) national(e) élu(e) du STSE ne peut entraîner l'annulation d'un cours de formation de base officiellement sanctionné par l'AFPC, ou faire obstacle à sa tenue, lorsque l'AFPC finance entièrement ledit cours de formation et la participation des membres, et offre par ailleurs un(e) représentant(e) régional(e) chevronné(e) pour animer ledit cours, pour le bienfait de la section locale concernée.

Adopté.

Résolution No. 72

Motion : p/a Levangie-Connor/Sullivan

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 72 sur les questions générales, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'AFPC renforce et élargisse ses services de représentation juridique aux membres qui sont des agent(e)s de la paix et de police, qui ont recours à la force en vertu du *Code criminel du Canada* ou de toute autre loi du Parlement, dans l'exécution de leurs fonctions.

Adopté à l'unanimité (*À renvoyer au Congrès national triennal de l'AFPC*).

Résolution No. 70

Motion : p/a Levangie-Connor/Sullivan

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 70 sur les questions générales, soit :

RÉSOLUTION : L'AFPC remettra toutes les cotisations recueillies pour les cotisant(e)s Rand à l'Élément et à la section appropriés dès que les individus en question auront rempli une fiche d'adhésion et deviendront membre à part entière.

Adopté à l'unanimité (*À renvoyer au Congrès national triennal de l'AFPC*).

Résolution No. 74

Le Comité propose de diviser la Résolution No. 74 en deux (2) parties – 74A and 74B.

Motion : p/a Levangie-Connor/Sullivan

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 74A sur les questions générales, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Fonds de justice sociale soit réorienté de façon à financer des problèmes de justice sociale au Canada.

Adopté à l'unanimité (*À renvoyer au Congrès national triennal de l'AFPC*).

Question de privilège : le confrère Michel Plamondon – Section locale 10050, désire mentionner les membres qui siègent aux tables de négociations et les remercier, au nom de la Section locale 10050 et de l'ensemble des membres, pour leur patience et l'excellence de leur travail.

La séance est levée à 12 h 05 et reprend ses travaux à 13 h 35 sous la présidence du confrère Todd Panas, président national.

Rapport du Comité des lettres de créances

Motion : m/ s Alt/Forest

Que le Rapport du Comité des lettres de créances soit adopté :

| | |
|---|-----|
| Nombre de délégué(e)s inscrit(e)s | 118 |
| Nombre d'observateurs/observatrices inscrit(e)s | 33 |
| Nombre d'invité(e)s inscrit(e)s | 4 |
| Nombre d'invité(e)s présent(e)s | 4 |

Adopté

Maude Barlow, auteure et militante canadienne, et cofondatrice du Projet Planète Bleue, qui œuvre à l'échelle internationale pour que l'eau soit reconnue comme un droit humain, est présentée aux personnes qui assistent au Congrès. Elle s'adresse à l'assemblée, explique le travail du Projet Planète Bleue, puis définit les trois grands problèmes à la source de la crise de l'eau : mauvaise gestion de nos eaux, privatisation de nos eaux, et déréglementation.

RAPPORT DU COMITÉ DES QUESTIONS GÉNÉRALES (suite)

Résolution mixte No. 47

Motion : p/a Levangie-Connor/Sullivan

Le Comité recommande le **rejet** de la Résolution No. 47 sur les questions générales, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le « Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement » mette en place et préserve une structure nationale des droits de la personne comprenant un(e) dirigeant(e) national(e) et des représentant(e)s régionaux/régionales, et que ladite structure bénéficie d'un financement au niveau précédemment accordé par l'ancien « Syndicat des travailleurs de l'environnement », et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE la (la) dirigeant(e) national(e) et les représentant(e)s régionaux/régionales des droits de la personne soient élu(e)s au Congrès national du « Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement » de 2017 à Toronto.

La consœur Lisa Gosse – représentante régionale des DP, Terre-Neuve/Labrador, demande que la question soit mise aux voix.

Rappel au règlement : la consœur Faye Kingyens - VPR, Manitoba, demande que toutes les personnes qui sont debout aient la possibilité de prendre la parole.

Décision du président : rappel accepté. Tous/toutes les délégué(e)s qui attendent de prendre la parole et qui sont debout, auront la possibilité de le faire.

Motion : p/a Kingyens/Widger

Que la Résolution soit renvoyée au Comité et que celui-ci indique dans son rapport le coût du (de la) dirigeant(e) national(e).

Rappel au règlement : le confrère Michael Lister – Section locale 70712, fait remarquer que les délégué(e)s ont déjà voté en faveur d'un(e) dirigeant(e) national(e) des DP.

Décision du président : rappel rejeté. Les délégué(e)s ont voté en faveur d'un(e) dirigeant(e) national(e) des droits de la personne au Comité de l'AFPC.

Motion de renvoi adoptée.

Résolution No. 69

Motion : p/a Levangie-Connor/Sullivan

Le Comité recommande l'**acceptation** de la Résolution No. 69 sur les questions générales, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Article 17, paragraphe 1 soit modifié, à savoir qu'il indique tous les quatre (4) ans au lieu de tous les trois (3) ans, et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE toutes les références au congrès triennal dans les Statuts de l'AFPC soient remplacées par congrès quadriennal, et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette modification entre en vigueur à l'occasion du Congrès national de l'AFPC de 2021.

(La consoeur Jennifer Higdon demande qu'il soit consigné qu'elle a voté contre la recommandation du Comité)

Motion rejetée

Question de privilège : la consoeur Jennifer Higdon – VPR, Terre-Neuve/Labrador, demande qu'il soit bien précisé que le Comité n'a pas rejeté la Résolution mixte No. 47 parce qu'il est contre une structure des droits de la personne. Elle ajoute que « Nous sommes tous et toutes sur la même longueur d'onde, à savoir que nous sommes ici pour lutter en faveur des droits de la personne », mais que le Comité a voté contre en raison du libellé de la Résolution.

Le Comité précise le coût que cela entrainerait, comme la demande lui en avait été faite, soit 0,15 \$ p/m/m. Il désire en outre déposer un amendement favorable, soit remplacer 'dirigeant(e) national(e)' par 'représentant(e) national(e)'. Le renvoi est rejeté du fait qu'il ne fait pas l'unanimité.

Motion : p/a Ballard/Van Heusden

Que la Résolution 47 mixte soit divisée en Résolution mixte 47A et Résolution mixte 47B.

Adopté.

Motion : p/a Levangie-Connor/Sullivan

Le Comité recommande le **rejet** de la Résolution No. 47A sur les questions générales, soit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le « Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement » mette en place et préserve une structure nationale des droits de la personne comprenant un(e) dirigeant(e) national(e) et des représentant(e)s régionaux/régionales, et que ladite structure bénéficie d'un financement au niveau précédemment accordé par l'ancien « Syndicat des travailleurs de l'environnement »,

Motion : p/a Irwin/Grunert

Que la Résolution soit déposée.

Question de privilège : le confrère Mark Power – Section locale 90001, demande au président d'expliquer, pour le bienfait des nouveaux/nouvelles délégué(e)s, ce qu'il se passe lorsqu'une résolution/motion est déposée.

Président du Congrès : le confrère Todd Panas donne une définition du dépôt d'une résolution/motion.

Motion sur le dépôt : adoptée.

Motion : p/a Levangie-Connor/Sullivan

Le Comité recommande le **rejet** de Résolution No. 47B sur les questions générales, soit :

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE la (la) dirigeant(e) national(e) et les représentant(e)s régionaux/régionales des droits de la personne soient élu(e)s au Congrès national du « Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement » de 2017 à Toronto.

Motion : p/a Grunert/Irwin

Que la Résolution soit déposée.

Adopté.

La séance est levée à 16 h 05 le 23 août.

Le Congrès reprend ses travaux à 9 h 05 le 24 août 2017 sous la présidence du confrère Todd Panas, président national.

Question de privilège : la consoeur Irène Bérubé – Section locale 30703, demande que les coûts de toutes les résolutions adoptées soient additionnés et présentés.

Question de privilège : la consoeur Cheryl Sullivan – VPR, Ontario, désire remercier le groupe de musique particulièrement énergique United Soul Nation.

Question de privilège : le confrère Michael Ballard – représentant national des droits de la personne, indique aux délégué(e)s qu’il y a des enveloppes qui renferment 1,80 \$, soit le montant de l’augmentation des cotisations pour un an pour la Structure des droits de la personne, et ajoute qu’il a gracieusement payé le montant pour la première année.

Question de privilège : la consoeur Kristen Thompson – Section locale 00709, désire remercier la consoeur Cheryl Sullivan, VPR-Ontario, et le Comité organisateur pour l’excellence de leur travail au Congrès.

Le confrère Todd Panas, président national, tient à remercier la consoeur Maryse Veilleux – Section locale 10042, pour la danse qu’elle a effectuée en l’honneur du confrère Tony Tilley, ainsi que la photographe Kim Irwin pour toutes ses formidables photos, certaines étant déjà projetées.

Rapport du Comité des lettres de créances

Motion : m/ s Alt/Recette

Que le Rapport du Comité des lettres de créances soit adopté :

| | |
|---|-----|
| Nombre de délégué(e)s inscrit(e)s | 118 |
| Nombre d’observateurs/observatrices inscrit(e)s | 33 |
| Nombre d’invité(e)s inscrit(e)s | 4 |

Adopté.

Élections

La présidente des élections, la consoeur Sharon DeSousa, vice-présidente exécutive régionale - Ontario, est ensuite présentée.

Elle explique aux délégué(e)s la méthode de scrutin électronique et la marche à suivre pour élire :

- Le/la président(e) national(e),

- Le/la vice-président(e) national(e), et
- Quinze (15) vice-président(e)s régionaux/régionales et leurs suppléant(e)s – en caucus.

Question de privilège : la consoeur Kristen Thompson – Section locale 00709, demande qu’il soit procédé à un autre test pour avoir un scrutin à 100 %.

Présidente des élections : la présidente fait savoir qu’un autre test peut être effectué mais que les délégué(e)s ne sont pas obligé(e)s de voter. Elle poursuit son explication de la méthode à suivre pour élire :

- Le/la représentant(e) national(e) des DP, et
- Les délégué(e)s et suppléant(e)s au Congrès national triennal de l’AFPC.

Question de privilège : le confrère Mark Power – Section locale 90001, veut s’assurer que les personnes qui dirigent les caucus seront bien en mesure de voter durant leur propre caucus.

Question de privilège : la consoeur Faye Kingyens – VPR, Manitoba, fait savoir que lorsque plusieurs régions se servent de la même salle pour leur caucus, et que le/la VPR d’une région de l’ancien Élément présidera l’élection de la région de l’autre ancien Élément.

La présidente des élections déclare tous les postes vacants.

Pour le poste de **président(e) national(e)** du Syndicat des travailleurs de la santé et de l’environnement, la présidente des élections indique avoir reçu les mises en candidature suivantes :

Confrère Frederic Geoffrion : Mis en candidature par - Consoeur Miriam Irwin
Avec l’appui de - Confrère James Goyette

Consoeur Marie-Josée Boudreau : Mise en candidature par - Consoeur Louise Sicard
Avec l’appui de - Confrère Frederic Geoffrion

Confrère Todd Panas : Mis en candidature par - Consoeur Shimen Fayad
Avec l’appui de - Consoeur Cheryl Sullivan

Résultats du 1er tour :

| | | |
|-------------------------------|---|-----|
| Confrère Todd Panas | - | 106 |
| Consoeur Marie-Josée Boudreau | - | 6 |
| Confrère Frederic Geoffrion | - | 5 |

Le confrère **Todd Panas** est déclaré élu au poste de président national du Syndicat des travailleurs de la santé et de l’environnement.

Pour le poste de **vice-président(e) national(e)** du Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement, la présidente des élections indique avoir reçu les mises en candidature suivantes :

Consoeur Shimen Fayad : Mise en candidature par - Confrère Todd Panas
Avec l'appui de - Consoeur Karla Levangie-Connor

Confrère Frederic Geoffrion : Mis en candidature par - Consoeur Miriam Irwin
Avec l'appui de - Confrère James Goyette

Résultats du 1er tour :

| | | |
|-----------------------------|---|-----|
| Consoeur Shimen Fayad | - | 104 |
| Confrère Frederic Geoffrion | - | 13 |

La consoeur **Shimen Fayad** est déclarée élue au poste de vice-présidente nationale du Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement.

Les délégué(e)s sont envoyé(e)s à leurs caucus afin d'élire leurs vice-président(e)s régionaux/régionales et leurs suppléant(e)s.

Question de privilège : le confrère Michael Ballard – Section locale 20147, invitent celles et ceux qui désirent rendre l'enveloppe qui contient de l'argent, d'en faire don au Programme Eau propre.

Le Congrès lève la séance à 12 h 05 et reprend ses travaux à 13 h 35 sous la présidence de la consoeur Sharon DeSousa, vice-présidente exécutive régionale, Ontario.

Rapport du Comité des lettres de créances

Motion : m/ s Alt/Recette

Que le Rapport du Comité des lettres de créances soit adopté :

| | |
|---|-----|
| Nombre de délégué(e)s inscrit(e)s | 118 |
| Nombre d'observateurs/observatrices inscrit(e)s | 33 |
| Nombre d'invité(e)s inscrit(e)s | 4 |

Adopté.

Pour le poste de **représentant(e) national(e) des droits de la personne** du Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement, la présidente des élections indique avoir reçu les mises en candidature suivantes :

Consoeur Marie-Josée Boudreau : Mise en candidature par - Confrère Michael Lister
Avec l'appui de - Consoeur Rubin Kooner

Confrère Michael Ballard : Mis en candidature - Consoeur Lisa Gosse
Avec l'appui de - Confrère Gholam Alaie

Consoeur Paige Gilmore : Mise en candidature par - Consoeur Cheryl Sullivan
Avec l'appui de - Consoeur Kristen Thompson

Consoeur Elaine Lawrence : Mise en candidature par - Consoeur Faye Kingyens
Avec l'appui de - Consoeur Sheilagh Hanson

Résultats du 1er tour :

| | | |
|-------------------------------|---|----|
| Consoeur Marie-Josée Boudreau | - | 37 |
| Confrère Michael Ballard | - | 44 |
| Consoeur Paige Gilmore | - | 26 |
| Consoeur Elaine Lawrence | - | 6 |

Conformément au Titre 13, article 2 des Statuts, du fait qu'aucun(e) des candidat(e)s n'a reçu une majorité nette, un autre tour de scrutin sera organisé, la candidate ayant reçu le moins grand nombre de voix étant éliminée.

Résultats du 2ème tour :

| | | |
|-------------------------------|---|----|
| Consoeur Marie-Josée Boudreau | - | 44 |
| Confrère Michael Ballard | - | 46 |
| Consoeur Paige Gilmore | - | 23 |

Un autre tour de scrutin s'avère nécessaire du fait que personne n'a reçu de majorité nette.

Résultats du 3ème tour :

| | | |
|-------------------------------|---|----|
| Consoeur Marie-Josée Boudreau | - | 58 |
| Confrère Michael Ballard | - | 55 |

La consoeur **Marie-Josée Boudreau** est déclarée élue au poste de représentante nationale des droits de la personne du Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement.

Élection des vice-président(e)s des régions et de leurs suppléant(e)s

Terre-Neuve/Labrador

La présidente des élections fait part de l'élection du confrère Robert Chafe au poste de vice-

président régional, Terre-Neuve/Labrador, et de celle de la consœur Jennifer Higdon comme suppléante.

N.-B./Î-P-É

La présidente des élections fait part de l'élection du confrère Steven Maund au poste de vice-président régional, N.-B./Î-P-É, et de celle du Confrère Todd Davies comme suppléant.

Scotia-Fundy

La présidente des élections fait part de l'élection du confrère Marc Blanchard au poste de vice-présidente régionale, Scotia-Fundy, et de celle du confrère Scott Mossman comme suppléant.

Question de privilège : le confrère Frederic Geoffrion – Section locale 70008, demande que les personnes élues se lèvent à l'annonce de leurs noms.

Atlantique

La présidente des élections fait part de l'élection de la consœur Karla Levangie-Connor au poste de vice-présidente régionale, Atlantique, et de celle du confrère Brandon Thorne Mossman comme suppléant.

Québec

La présidente des élections fait part de l'élection de la consœur Maryse Veilleux au poste de vice-présidente régionale, Québec, et de celle de la consœur Sylvie A Denis comme suppléante.

Capitale nationale

La présidente des élections fait part de l'élection du confrère Michel Lépine au poste de vice-président régional, capitale nationale, et de celle de la consœur Diane Girouard comme suppléante.

Capitale nationale

La présidente des élections fait part de l'élection de la consœur Jayne Powers au poste de vice-présidente régionale, capitale nationale, et de celle de la consœur Rubin Kooner comme suppléante.

Ontario

La présidente des élections fait part de l'élection du confrère Kevin Lundstrom au poste de vice-président régional, Ontario, et de celle de la consœur Rita Lemick comme suppléante.

Ontario

La présidente des élections fait part de l'élection de la consoeur Cheryl Sullivan au poste de vice-présidente régionale, Ontario, et de celle de la consoeur Jacqueline Gabon comme suppléante.

Prairies et Nord

La présidente des élections fait part de l'élection de confrère Mark Gilchrist au poste de vice-président régional, Prairies et Nord, et de celle de la consoeur Elizabeth Lewis comme suppléante.

Manitoba

La présidente des élections fait part de l'élection de la consoeur Faye Kingyens au poste de vice-présidente régionale, Manitoba, et de celle de la consoeur Sheilagh Hanson comme suppléante.

Saskatchewan

La présidente des élections fait part de l'élection du confrère Larry Schlosser au poste de vice-président régional, Saskatchewan, et de celle de la consoeur Lisa Larocque comme suppléante.

Alberta/C.-B./Yukon

La présidente des élections fait part de l'élection de la consoeur Darlene Lewis au poste de vice-présidente régionale, Alberta/C.-B./Yukon, et de celle de la consoeur Jasmine MacIver comme suppléante.

C.-B./Yukon

La présidente des élections fait part de l'élection du confrère Richard May au poste de vice-président régional, C.-B./Yukon, et de celle de la consoeur Linda Moen comme suppléante.

Question de privilège : la consoeur Carla Carney – Section locale 60067, désire mentionner le confrère Robert “Bob” Ellis, ancien VPR – Scotia-Fundy, et préciser à quel point la région est fier de lui et tient à le remercier pour tout ce qu’il a fait durant de nombreuses années.

Question de privilège : la consoeur Rubin Kooner – Section locale 70712, désire mettre à l’honneur le confrère Michael Ballard, ancien représentant national des droits de la personne pour tout le travail qu’il a accompli à ce poste, et demande que tous/toutes les anciens et anciennes représentant(e)s des droits de la personne au niveau national se lèvent et soient félicité(e)s.

La présidente des élections indique qu’il reste encore des élections et que celles-ci devraient avoir lieu avant de faire honneur à qui que ce soit.

Élection des délégué(e)s au Congrès national triennal de l'AFPC de 2018

Nous ne savons pas pour le moment à combien de délégué(e)s le Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement a droit. La vice-présidente nationale et les vice-président(e)s des régions sont automatiquement des délégué(e)s au Congrès national triennal de l'AFPC de 2018. Le président national assiste au Congrès de l'Alliance en tant que membre du Conseil national d'administration de l'AFPC.

| Mises en candidature | Proposées par | Appuyées par |
|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Confrère Mark Power | Confrère Michael Lister | Consoeur Jennifer Higdon |
| Consoeur Kristen Thompson | Consoeur Paige Gilmore | Cheryl Sullivan |
| Confrère Frederic Geoffrion | Consoeur Diane Girouard | Confrère Martin Demers |
| Consoeur Rubin Kooner | Consoeur Jayne Powers | Confrère Jeff Irwin |
| Consoeur Irène Bérubé | Confrère Mark Gilchrist | Confrère Jordan Greco |
| Consoeur Diane Girouard | Confrère Fredric Geoffrion | Confrère Martin Demers |
| Confrère Dan Grunert | Confrère Jeremy Steward | Confrère David Gallén |
| Confrère Michel Plamondon | Consoeur Sylvie A Denis | Consoeur Marie-Hélène Soucy |
| Consoeur Lorrie Bucknell | Confrère Larry Schlosser | Confrère Lorne Widger |
| Consoeur Jeanet Pierce | Consoeur Rita Lemick | Consoeur Louise Guay |
| Consoeur Sheilagh Hanson | Consoeur Elaine Lawrence | Consoeur Betty Ng |
| Consoeur Melanie Trendocher | Consoeur Lisa Larocque | Consoeur Jamie Read |
| Confrère Perry Power | Consoeur Elizabeth Oliphant | Confrère Richard May |
| Consoeur Pamela Tait-Reaume | Consoeur Faye Kingyens | Consoeur Sheilagh Hanson |
| Consoeur Deborah Foster | Consoeur Darlene Lewis | Consoeur Krista Skinner |
| Consoeur Elaine Lawrence | Consoeur Sheilagh Hanson | Consoeur Faye Kingyens |
| Consoeur Denise Gugel | Consoeur Deborah Foster | Consoeur Krista Skinner |
| Confrère Todd Davies | Consoeur Isabelle Forest | Consoeur Janet Roach |
| Consoeur Grace Morgan | Consoeur Louise Sicard | Confrère Daniel H Gauthier |

En raison du manque de temps et du départ de délégué(e)s, et conformément aux procédures régissant les élections des délégué(e)s et de leurs suppléant(e)s au Congrès de l'AFPC, la présidente des élections propose de se servir de la liste pour classer les délégué(e)s et leurs suppléant(e)s à ce congrès, et d'éliminer les quatre (4) noms ayant le moins grand nombre de voix. Il est accepté d'agir ainsi.

Question de privilège : le confrère Michael Lister, Section locale 70712, désire des explications sur la possibilité de voter pour plus d'une personne, comme cela se faisait dans l'ancien Élément, soit de voter pour les trois (3) premiers noms de son choix.

La présidente des élections lui répond que malheureusement cela n'est pas possible d'agir ainsi avec le système électronique.

Question de privilège : le confrère Michael Ballard – Section locale 20147, fait savoir qu'il est malheureux que des délégué(e)s soient obligé(e)s de partir alors que leurs noms sont proposés et qu'ils/elles ne peuvent voter, même pour eux/elles-mêmes.

La présidente des élections fait remarquer qu'on ne peut pas faire grand-chose à cet égard et que le vote par procuration n'est pas permis. Des recommandations seront avancées au nouveau Conseil national.

En raison de la pluralité des votes reçus, les personnes suivantes sont désignées comme déléguées supplémentaires, en plus de la liste des suppléant(e)s qui assisteront au Congrès national triennal de l'AFPC de 2018. Les quatre personnes qui ont le moins grand nombre de voix seront éliminées de la liste.

1. Confrère Mark Power
2. Consoeur Kristen Thompson
3. Consoeur Rubin Kooner (deuxième scrutin nécessaire pour déterminer les 2^{ème} et 3^{ème} places)
4. Confrère Michel Plamonon
5. Confrère Perry Powers (troisième scrutin nécessaire pour déterminer les 4^{ème} et 5^{ème} places)
6. Confrère Todd Davies
7. Consoeur Jeanet Pierce (quatrième scrutin nécessaire pour déterminer les 6^{ème} et 7^{ème} places)
8. Consoeur Melanie Trendocher
9. Confrère Dan Grunert
10. Consoeur Lorrie Bucknell
11. Consoeur Irène Bérubé
12. Consoeur Pamela Tait Reaume (cinquième scrutin nécessaire pour déterminer les 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} places)
13. Consoeur Diane Girouar.
14. Consoeur Grace Morgan (sixième scrutin nécessaire pour déterminer les 13^{ème} et 14^{ème} places)
15. Consoeur Denise Gugel

Motion : p/a Foster/Irwin

Que les bulletins soient détruits.

Adopté

La consoeur Sharon DeSousa, présidente des élections, fait prêter le serment d'office aux membres élus du Conseil national, à leurs suppléant(e)s et à la représentante nationale des DP.

Le confrère Todd Panas, président national, reprend la présidence de la séance.

Motion : p/a Sullivan/Irwin

Que toutes les affaires qui n'ont pu être abordées soient renvoyées au Conseil national nouvellement élu.

Adopté.

Question de privilège : la consoeur Carla Carney – Section locale 60067, demande le silence complet lors de la cérémonie de l'Aînée, en signe de respect.

L'Aînée Whabagoon, Première nation Lac Seul, Loon Clan, offre une cérémonie sur le thème de l'eau en guise de clôture du Congrès.

Question de privilège : le confrère Michael Ballard – Section locale 20147, désire remercier tous/toutes les représentant(e)s des régions de l'ancienne structure des droits de la personne, et promet de continuer la lutte en vue de la mise en place de la structure. Il rappelle à toutes les personnes présentes qui désirent faire don de la somme de 1,80 \$ qui reste dans les enveloppes ce matin, de le faire au profit du Programme Eau propre – Soif de justice.

Motion : p/a Ballard/Irwin

Que le Congrès national inaugural soit levé (16 h.).

Adopté.